

Mai
2021

N° 33

Numéro spécial
Budget 2021

Numéro d'astreinte
téléphonique :
07.87.08.07.88

Des informations en
temps réel sur des
événements en cours ?
**Ayez le réflexe
PanneauPocket !**
(disponible sur mobile,
tablette, PC)



Nouveaux Horaires
d'ouverture du secrétariat
au public :

Mardi : 9h à 11h30
Vendredi : 15h à 18h00
Téléphone : 04 74 84 64 78
Adresse mail :
mairie.marcollin@wanadoo.fr

www.marcollin.fr

La vie de notre commune



Marco Lis

Informations municipales et administratives

Moi

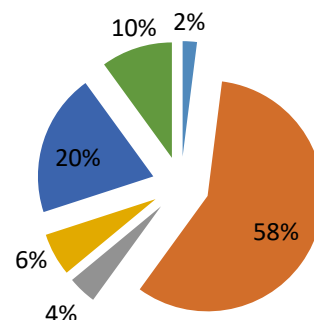


Le budget communal de Marcollin a été voté lors du Conseil municipal du 8 avril 2021. Cette crise sanitaire que toute la population a subi en 2020 a également rendu difficile la gestion de la commune au quotidien. Malgré le confinement, l'école à la maison, le télétravail, le maximum a été fait pour que les demandes et les services à la population soient de qualité en restant rigoureux quant aux dépenses.

Budget Primitif 2021 équilibré pour un montant de 444 128,01€ en recettes et dépenses. Détail ci-dessous.

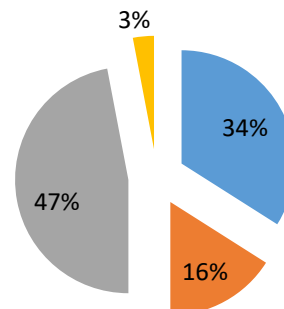
FONCTIONNEMENT RECETTES

- Atténuations de charges
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- Produits des services
- Dotations et participations
- Excédant de fonctionnement reporté



FONCTIONNEMENT DEPENSES

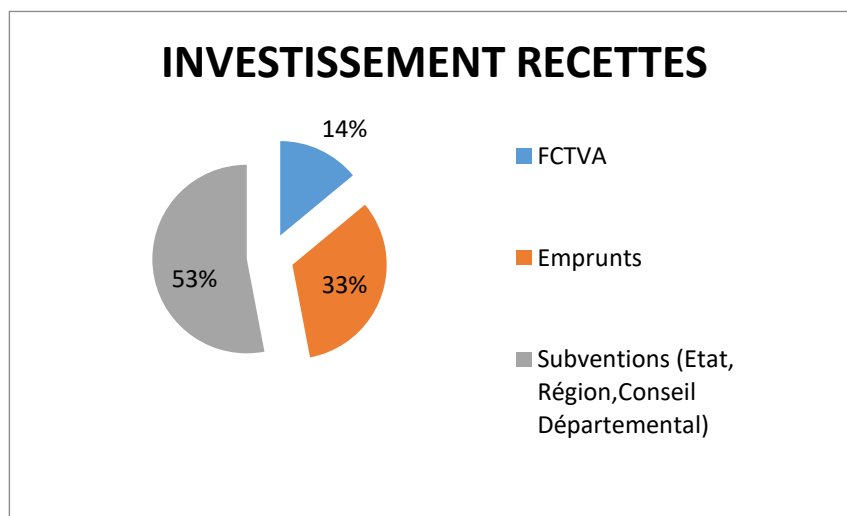
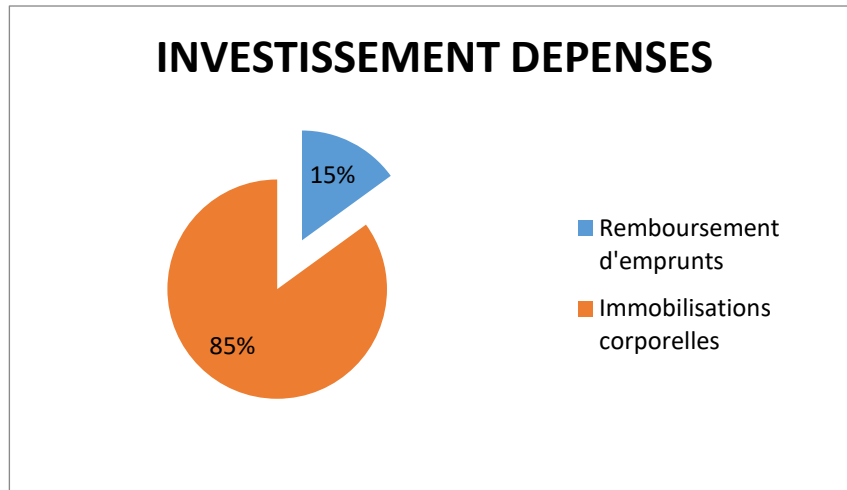
- Charges à caractère général
- Autres charges gestion courante
- Charges de personnel
- Charges financières





Lors du Conseil municipal du 8 avril 2021, il a été décidé de ne pas augmenter les taux sur le Taxes Foncières sur le Bâti (TFB) et les Taxes Foncières sur le Non-Bâti (TFNB).

Section d'Investissement équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de 470 987,20€.
 Détail ci-dessous.



Pour la section d'Investissement, les dépenses se composent des remboursements de la dette et des travaux entrepris sur la commune : enfouissement du réseau électrique, réaménagement de la traversée du village, travaux divers. Elles sont financées par le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et un emprunt.





Petit aperçu de notre nouvelle aire de Jeux



La mairie continue son effort d'équipement de la plaine de jeux.
De nouvelles installations sont à la disposition des enfants, espérant que celles-ci soient respectées...



Le maire rappelle que les enfants jouant sur cette aire de jeux restent sous la surveillance et la responsabilité des adultes accompagnants.



Pollution sonore

L'utilisation d'engins bruyants et d'outils électroportatifs (tondeuses à gazon, débroussailleuses, tronçonneuses, etc.) est strictement réglementée et ne doit pas occasionner de gêne pour le voisinage en dehors des horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.**

Brulage extérieur

Commune iséroise, Marcollin est incluse dans un plan de protection de l'atmosphère (PPA). Le département de l'Isère dispose d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) sur 273 communes de la région grenobloise, approuvé par arrêté préfectoral du 25 février 2014. Les deux plans de protection de l'atmosphère préconisent la généralisation de l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'intérieur de leurs périmètres (action n°12 des P.P.A.)

Merci de respecter votre voisinage !





A PROPOS DE BRUIT...

Les effaroucheurs sonores d'oiseaux, encore appelés canons effaroucheurs d'oiseaux, sont utilisés en ce moment afin d'empêcher certains oiseaux de picorer les graines durant la période de germination.

Les nuisances sonores émises par ces appareils sont réglementées par les dispositions du code de la santé publique, et notamment les articles R. 1336-6 à R. 1336-9, qui prévoient des valeurs d'émergence pour les bruits liés à une activité professionnelle.



Les **chenilles processionnaires** possèdent des poils urticants microscopiques en forme d'harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires.

Des méthodes de luttés efficaces existent contre la chenille processionnaire du pin et du chêne.

Ces traitements sont le plus souvent respectueux de l'environnement :

Échenillage : Couper les nids et brûler les cocons

Piégeage : Écopiège et piège à phéromone

Traitement biologique : Bacillus Thurengiensis.

L'Annuaire France Chenilles répertorie pour vous aider des **entreprises locales** spécialisées et équipées pour lutter contre les chenilles processionnaires.



« Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) » **Marcollin - Beaufort - Lentiol** :

Mardi : 15h - 18h

Vendredi : 8h - 11h



04.74.20.91.49





Les travaux de « fauchage » des voies communales vont bientôt commencer et dureront quelques jours.

Soyez prudents dans vos déplacements !!!



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 17 MAI 2021- 20h30



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Ouvert à tous les habitants, le concours des Maisons Fleuries encourage les habitants de Marcollin à contribuer à l'embellissement de la commune et à participer à l'amélioration du cadre de vie de la commune.

Le concours des « Maisons Fleuries » a pour objectif de récompenser les actions menées par les Marcollinois et les Marcollinoises en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, balcons, fenêtres, murs, cours et terrasses. Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il est ouvert à tous les résidents de Marcollin et se veut un des facteurs de la qualité de vie sur le territoire. Les habitants de la commune désirant y participer devront s'inscrire en mairie durant le mois de juin.

Concours des Maisons fleuries 2021 : Edition du 1^{er} concours communal de Marcollin.

Les catégories

Ce concours comporte 4 catégories :

- ☼ Catégorie 1 : les maisons avec environnement
- ☼ Catégorie 2 : l'originalité du fleurissement
- ☼ Catégorie 3 : les façades, avec ou sans courette, les trottoirs, escaliers, balcons et les commerces.
- ☼ Catégorie 4 : les parcs et jardins.

Critères de sélection

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- 1- Aménagement d'ensemble (prise en compte du paysage, goût des contenants, visibilité de la rue).
- 2- Propreté, netteté et entretien
- 3- Qualité du patrimoine végétal, du fleurissement et harmonie d'ensemble (diversité botanique)
- 4- Durée et degré de pertinence

Notation : chaque critère est noté sur 25 points avec une note globale de 100 points.



Composition du jury

Le jury est composé de 2 membres du Conseil Municipal + 1 personne extérieure. Le jury est chargé d'établir le classement des participants selon les critères de sélection. Il tiendra compte des conditions climatiques. Le jury se propose bénévolement chaque année comme seul juge du bon entretien du jardin ou du balcon et de la validation des prix. Le jury se réserve le droit de photographier et les photos peuvent être publiées sur le **Marco lis moi** et le site.

Lauréats et récompenses

Les lauréats du concours sont les premiers de chaque catégorie. La remise officielle des prix aura lieu courant septembre, le classement sera annoncé à ce moment là. Toute personne ayant décidé de concourir sera récompensée. La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription au Concours des Maisons Fleuries. Le destinataire des données est la Mairie de Marcollin. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier avec AR à l'adresse de la Mairie

En cas d'arrêté interdisant l'arrosage, le jury tiendra compte de ces restrictions. La commune de Marcollin se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure. Le fait de participer au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION :

A RETOURNER AVANT LE 29 JUIN 2021 A LA MAIRIE

NOM : **Prénom :**

Téléphone : **E-mail :**

Adresse complète :

Merci de bien vouloir renseigner la catégorie d'inscription en cochant la case correspondante.

- Catégorie 1** : Les maisons avec environnement
- Catégorie 2** : L'originalité du fleurissement
- Catégorie 3** : Les façades, avec ou sans courette, les trottoirs, escaliers, balcons et les commerces
- Catégorie 4** : Les parcs et jardin